

Le SAGE ILL NAPPE RHIN récompense des projets exemplaires en faveur de la ressource en eau

Le 8^{ème} colloque SAGE ILL NAPPE RHIN, intitulé « 1^{ères} attributions du label SAGE : retours d'expérience de projets exemplaires en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques », s'est déroulé ce mardi 28 novembre 2017, à la Maison de la Région, à Strasbourg.

Bernard Gerber, Conseiller régional du Grand Est, Vice-Président de la Commission Environnement, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE), et **Florence Chaffarod**, Directrice déléguée à la communication de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, ont rappelé les principes de la démarche « Label Sage » et ont accueilli les lauréats des **sept projets labellisés** cette année :

- **Restauration et mise en valeur des cours d'eau sur le ban de Rhinau**, Commune de Rhinau,
- **Restauration écologique des ruisseaux phréatiques**, Commune de Muttersholtz,
- **Restauration du site de l'Etang des 7 chênes**, Commune de Nambenheim,
- **Restauration du méandre de l'Ill à Ebersmunster**, Région Grand Est,
- **Restauration du corridor écologique de l'Ostwaldergraben**, Eurométropole de Strasbourg,
- **Réalisation de zones de rejets végétalisées pour protéger le Stadenrhein des effluents des déversoirs d'orage**, Communauté de communes de la Plaine du Rhin,
- **Changer les pratiques de particuliers concernant les rejets au réseau d'assainissement : fabriquer ses produits ménagers**, Eurométropole de Strasbourg.

Chaque lauréat a présenté son projet et s'est vu remettre un panneau « Label Sage ».



Initié à l'échelle du Bassin Rhin-Meuse par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et les Présidents des CLE, ce label a pour objectif de **renforcer la visibilité du SAGE** et de **valoriser les actions remarquables en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques**.

Le SAGE ILL-NAPPE-RHIN est le premier SAGE du bassin Rhin-Meuse, avec le SAGE Bassin Ferrifère, à se lancer dans cette démarche. Le « Label SAGE » récompensera chaque année les projets visant à protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques.

En annexe :

- la fiche « Retour d'expérience – Rhinau »,
- la fiche « Retour d'expérience – Muttersholtz »,
- la fiche « Retour d'expérience – Nambenheim »,
- la fiche « Retour d'expérience – Ebermunster »
- la fiche « Retour d'expérience – Ostwaldergraben - Eurométropole de Strasbourg »,
- la fiche « Retour d'expérience – Plaine du Rhin »,
- la fiche « Retour d'expérience – fabriquer ses produits ménagers - Eurométropole de Strasbourg ».

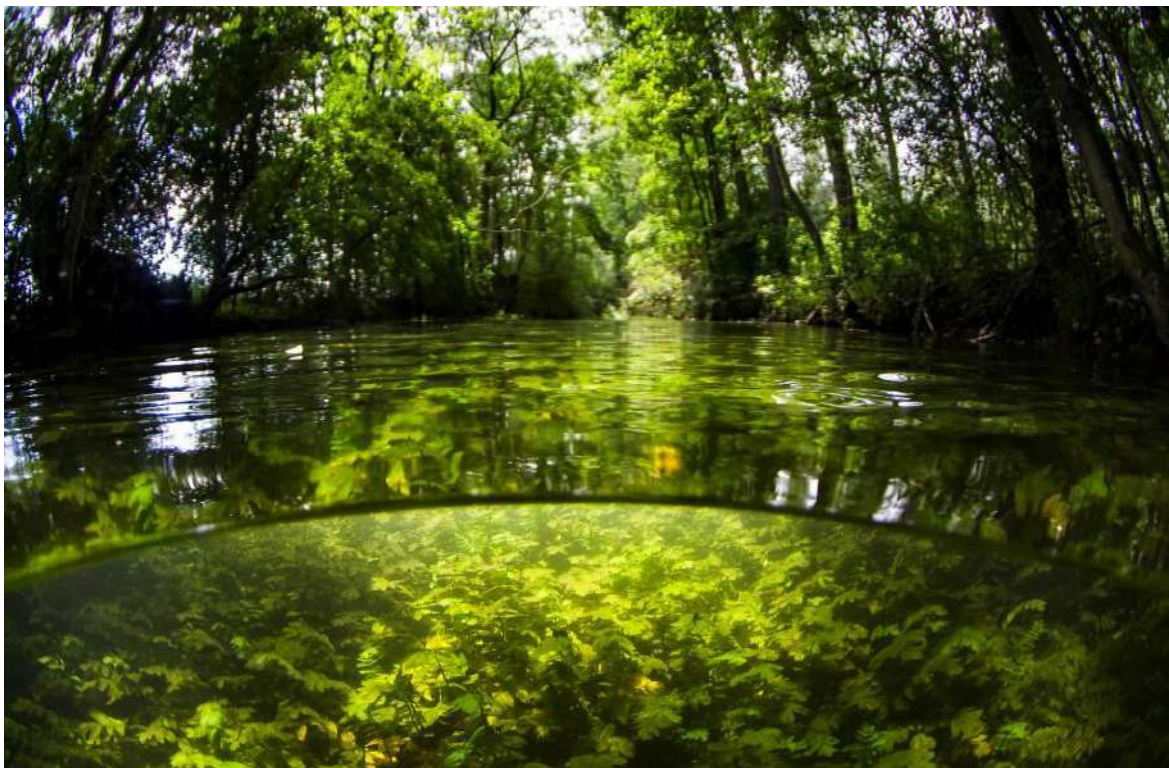
CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier
06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84
presse@grandest.fr
gaelle.tortil-texier@grandest.fr

Le SAGE ILL-NAPPE-RHIN en quelques mots

L'objectif du SAGE ILL-NAPPE-RHIN est de définir comment, grâce à une solidarité bien gérée, parvenir à préserver et restaurer la qualité de la nappe et des milieux aquatiques en lien avec celle-ci que sont les cours d'eau et les zones humides. Il est le résultat d'un travail collectif, conduit par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui rassemble tous les représentants des acteurs et décideurs locaux.

La Région Grand Est assure la maîtrise d'ouvrage du SAGE ILL-NAPPE-RHIN, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.



Les critères d'attribution du « Label SAGE »

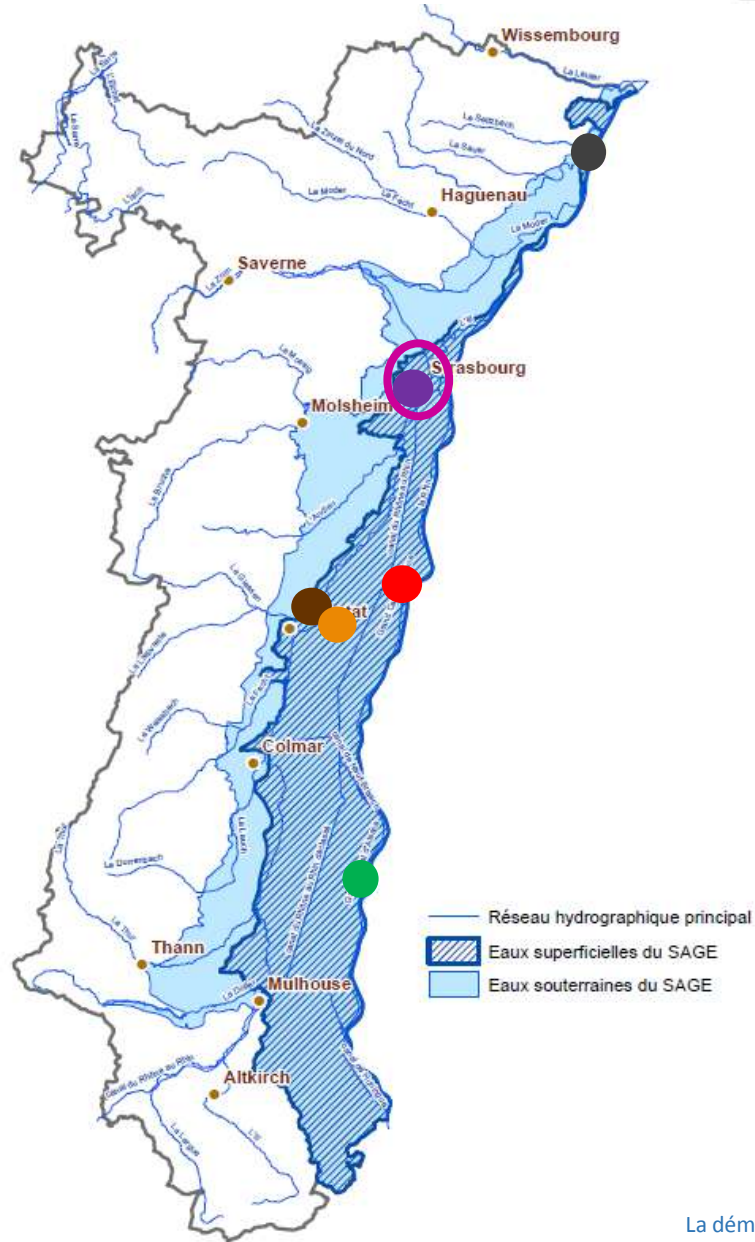
Le Label récompense toute action (travaux, études structurantes, opérations de sensibilisation) réalisée sur le périmètre du SAGE et finalisé après le 1^{er} juin 2015 (date d'approbation du SAGE) répondant à l'un des principaux enjeux du SAGE ILL-NAPPE-RHIN, à savoir :

- **garantir la qualité des eaux souterraines** sur l'ensemble de la nappe alluviale rhénane d'Alsace afin de permettre partout, au plus tard d'ici 2027, une alimentation en eau potable sans traitement. Les pollutions présentes dans la nappe seront résorbées durablement,
- **restaurer la qualité des cours d'eau et satisfaire durablement les usages,**
- **renforcer la protection des zones humides**, des espaces écologiques et des milieux aquatiques remarquables,
- **prendre en compte la gestion des eaux dans les projets d'aménagement et le développement économique,**
- **assurer une cohérence globale entre les objectifs de protection contre les crues et la préservation des zones humides,**
- **limiter les risques dus aux inondations par des mesures préventives**, relatives notamment à l'occupation des sols.

Les projets labellisés doivent également présenter un **caractère exemplaire, innovant emblématique ou pilote** et s'inscrire dans une **démarche durable et concertée**.

Peut proposer sa candidature tout acteur portant une action répondant aux critères : **collectivité, établissement public, industriel, agriculteur, artisan, entreprise, association, chambre consulaire ou particulier**.





LOCALISATION DES DIFFÉRENTS PROJETS LABELLISÉS

- Restauration et mise en valeur des cours d'eau sur le ban de Rhinau - **Commune de Rhinau**
- Restauration écologique des ruisseaux phréatiques - **Commune de Muttersholtz**
- Restauration du site de l'étang des 7 chênes - **Commune de Nambshem**
- Restauration du méandre de l'Ill à Ebersmunster - **Région Grand Est**
- Restauration du corridor écologique de l'Ostwaldergraben – **Eurométropole de Strasbourg**
- Réalisation de zones de rejets végétalisées pour protéger le Stadenrhein des effluents des déversoirs d'orage - **Communauté de communes de la Plaine du Rhin**
- Changer les pratiques des particuliers concernant les rejets au réseau d'assainissement : fabriquer ses produits ménagers - **Eurométropole de Strasbourg**